

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 5 JUILLET 2024

DELIBERATION N°CP2024-07/4/21 DOSSIER N°6445	COLLEGE DE BOUSSAC : CONVENTION DE MISE EN OEUVRE DU SERVICE DE RESTAURATION POUR L'ORGANISATION DES REPAS DES ENFANTS DU CENTRE AERE, HORS PERIODE SCOLAIRE ET EN PERIODE SCOLAIRE
---	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Jérémy SAUTY à Franck FOULON
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : COLLEGE DE BOUSSAC : CONVENTION DE MISE EN OEUVRE
DU SERVICE DE RESTAURATION POUR L'ORGANISATION DES REPAS
DES ENFANTS DU CENTRE AERE, HORS PERIODE SCOLAIRE ET EN
PERIODE SCOLAIRE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de

*compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-07/4/21 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions jointes en annexe à la présente délibération, relatives aux conditions de mise en œuvre du service de restauration du collège Henri Judet de BOUSSAC , **hors période scolaire du 08 juillet au 09 août 2024 et en période scolaire du 02 septembre 2024 au 04 juillet 2025,** au profit de l'Association Vie Locale et Animation Jeunesse au Pays de BOUSSAC. 

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET